



## Je ne sais pas comment faire

Par **miac**, le **03/01/2011 à 19:54**

Bonjour,

voici la question que je me pose .

Je suis marié sous le régime de la séparation de biens .Il y a plus de dix ans mon père m'a payé un terrain et la construction de ma maison à mon nom propre

J'ai deux sœurs qui ne sont pas au courant .Aujourd'hui mon père est très âgé et malade ,que risque t-il de m'arriver au décès de mon père? y à t-il prescription?

Que me conseillez vous de faire dès maintenant?

Je vous remercie pour vos réponses

Par **corima**, le **03/01/2011 à 19:56**

Non, il n'y a pas prescription, ce qui risque de vous arriver si vos soeurs s'en rendent compte, c'est qu'il va falloir reintegrer ce terrain et cette maison dans la succession de votre père et partager avec vos soeurs